

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

(Recours collectif)  
COUR SUPÉRIEURE

---

No : 200-06-000112-089

**PAUL ARSENAULT**, en sa qualité de  
curateur à son frère Normand Arsenault

Requérant

c .

**AIR CANADA**

Intimée

## **AVIS ABRÉGÉ**

**(VOS DROITS POURRAIENT ÊTRE AFFECTÉS PAR LE CONTENU DU PRÉSENT AVIS)**

(Article 1006 C.p.c.)

1. PRENEZ AVIS que l'exercice d'un recours collectif a été autorisé le 3 octobre 2011 par jugement de la Cour supérieure du Québec à l'encontre d'Air Canada (ci-après l'intimée), pour le compte des personnes physiques faisant partie des groupes décrits ci-après, savoir :

**« Toutes les personnes avec une déficience (handicapées) ou reconnues comme ayant une déficience fonctionnelle en raison de leur obésité résidant au Canada qui, sur un vol intérieur exploité par Air Canada ou un de ses mandataires, ont dû payer à Air Canada des frais additionnels pour le siège d'un Accompagnateur\* et/ou pour un emplacement adapté à leur condition, et ce, entre le 5 décembre 2005 et le 5 décembre 2008. »**

**et**

**« Toutes les personnes physiques au Canada qui, entre le 5 décembre 2005 et le 5 décembre 2008, ont payé à Air Canada des frais pour un siège sur un vol intérieur exploité par Air Canada alors qu'elles agissaient à titre d'Accompagnateur\* d'une personne avec une déficience (handicapée). »**

\* **Un Accompagnateur est** : Une personne âgée d'au moins 16 ans, physiquement apte à aider une personne non autonome ayant une déficience vers une sortie en cas d'urgence, qui répondra aux besoins personnels de ce passager durant le vol, le cas échéant.

2. Le texte intégral du présent Avis aux membres est disponible au greffe de la Cour supérieure du district de Québec ainsi que sur le site web des procureurs du Représentant ([www.bga-law.com/ac](http://www.bga-law.com/ac)) et, en cas de divergence entre l'avis abrégé et l'avis intégral, ce dernier prévaudra.
3. Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec les procureurs du Représentant aux coordonnées suivantes :

Me David Bourgoïn  
BGA AVOCATS S.E.N.C.R.L.  
67, rue Sainte-Ursule  
Québec (Québec) G1R 4E7  
Téléphone : 418 692-5137  
Télécopieur : 418 692-5695

Courriel : [dbourgoïn@bga-law.com](mailto:dbourgoïn@bga-law.com)